

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 7 novembre 2018

Keolis lance son nouveau service de mobilité partagée à la demande et en temps réel, KE'OP, dans la région bordelaise

- Ce nouveau mode de transport partagé, à la demande et dynamique a été lancé pour la première fois en France le 7 novembre, dans trois communes de la métropole bordelaise.
- Baptisé KE'OP, ce nouveau service de mobilité dessert le bassin résidentiel et d'activité de l'ouest bordelais, soit une zone d'environ 50 km² incluant notamment le campus universitaire, l'aéroport et plusieurs hôpitaux. Il permet également des connexions au réseau de transport en commun de la métropole, notamment avec les lignes de tram A et B.
- Grâce à une application dédiée, KE'OP permet aux voyageurs de réserver leur trajet à l'avance et jusqu'en dernière minute, du lundi au samedi de 6h à 21h, pour un prix fixe de 5 euros, et de monter et descendre à proximité des adresses qu'ils ont indiquées.
- Pour développer ce nouveau service, Keolis s'est appuyé sur son expertise en matière de transport à la demande en temps réel et sur son partenariat avec la start-up Via. Le Groupe a déjà mis en service avec succès des solutions similaires en Australie et, plus récemment, aux Etats-Unis.
- Avec cette expérimentation qu'il finance en totalité, Keolis souhaite démontrer la pertinence de ce nouveau mode de déplacement pour enrichir les réseaux de transport public des zones moyennement denses. Cette offre apporte une meilleure couverture du territoire à moindre coût et plus de souplesse aux voyageurs. Elle favorise également l'usage des transports en commun en offrant une multimodalité efficace et réduit la congestion urbaine grâce au partage de véhicules.

Le 7 novembre Keolis a lancé KE'OP, son nouveau service de mobilité partagée à la demande dynamique, qui va permettre des déplacements plus rapides, plus faciles et plus confortables dans l'ouest bordelais grâce à une application dédiée.

Avec KE'OP, Keolis invente un nouveau mode de transport dans l'agglomération bordelaise

Grâce à l'application KE'OP, simple et intuitive, les utilisateurs peuvent désormais réserver un trajet en quelques clics. Il leur suffit de se connecter pour savoir s'ils se trouvent dans la zone concernée, de choisir leur point de prise en charge et leur destination. En retour, l'application KE'OP indique un lieu de prise en charge proche de l'adresse indiquée pour optimiser le trajet, précise le temps d'attente et le lieu de dépose. Les clients profitent d'un voyage confortable, assuré par l'un des 10 vans Classe V Mercedes-Benz sillonnant la zone du lundi au samedi de 6h à 21h.

Ces grands monospaces offrent huit places dans des fauteuils en cuir individuels et permettent ainsi, comme le souligne Harry Salamon, Directeur Général Mercedes-Benz Vans, de « transporter un nombre conséquent de passagers, et de réduire ainsi le trafic et les émissions locales. » Il ajoute également que « Mercedes-Benz France ambitionne d'aller plus loin à l'avenir, en dupliquant le service KE'OP, mais avec des navettes dont certaines électriques, dans d'autres grandes métropoles hexagonales. »

Une nouvelle façon de se déplacer, pratique et économique

KE'OP permet aux habitants, étudiants et salariés de la zone couverte par le service de réserver leur course jusqu'à la dernière minute grâce à l'application dédiée. 100% digital, ce nouveau service est disponible au prix unique de 5 euros quelles que soient la durée et la distance de la course à l'intérieur de la zone.

La zone couverte par le service KE'OP s'étend sur une cinquantaine de kilomètres carrés et dessert une partie des communes de Mérignac, Pessac et Le Haillan, comprenant notamment le campus de Talence-Pessac, l'aéroport de Bordeaux-Mérignac et quelques hôpitaux, soit près de 100 000 habitants. KE'OP facilite ainsi l'interconnexion au réseau de tramway et de bus de la métropole bordelaise.

Via, partenaire clé du projet

Via, start-up israélo-américaine partenaire du projet, a développé l'application KE'OP. Grâce au puissant algorithme de groupage de courses et d'optimisation d'itinéraires en temps réel de Via, l'application KE'OP garantit un trajet partagé efficace et économique avec prise en charge rapide par un chauffeur professionnel à quelques pas de l'endroit indiqué par le passager.

Pour Clara Fain, Directrice Financière de Via, « La technologie Via intègre de façon optimale des réseaux de navettes dynamiques aux infrastructures de transport public du monde entier, de Singapour à New York, réinventant ainsi la mobilité partagée avec une solution pratique, économique et écologique à la demande. De plus en plus de villes cherchent des solutions innovantes pour compléter et améliorer les offres existantes de transport public. Nous sommes ravis de joindre nos efforts à ceux de Keolis pour lancer ce service révolutionnaire dans l'ouest bordelais. »

Une première en France pour Keolis

Véritable innovation, ce service de mobilité partagée à la demande en temps réel est le premier lancé en France par Keolis.

Cette nouvelle forme de mobilité est testée avec succès depuis quelques mois déjà en Australie (Newcastle et Sydney) et depuis le mois dernier aux Etats-Unis (Orange County).

Une expérimentation de 18 mois financée par Keolis

Keolis a décidé d'investir dans ce nouveau service sur une durée de 18 mois afin de démontrer la pertinence de ce nouveau mode de déplacement pour enrichir les réseaux de transport public des zones moyennement denses.

Grâce à sa couverture zonale et à son fonctionnement en temps réel, ce service permet de mieux répondre à la demande de mobilité des utilisateurs.

Le format des véhicules et le partage effectif des courses, rendu possible par l'algorithme qui évite les détours pendant les trajets et propose des points de prise en charge et de dépose optimaux pour le voyageur et pour le trajet du véhicule, permettent de réduire le coût.

La souplesse offerte par ce nouveau mode de transport offre des connexions efficaces et pratiques avec les lignes structurantes du réseau de transport public, permettant ainsi le développement de la multimodalité.

Le partage des courses et le report modal ainsi favorisé auront un impact positif sur la congestion urbaine et l'environnement.

Pour Jean-Pierre Farandou, Président du Groupe Keolis, « *Cette nouvelle offre de mobilité partagée, à la demande et dynamique, constitue véritablement un nouveau mode de transport, qui doit nous permettre de mieux répondre aux besoins des Autorités Organisatrices de Mobilité dans les zones dont la densité ne justifie pas la mise en place de lignes structurantes du réseau de transport. Avec KE'OP, Keolis propose à tous les citoyens un service innovant de transport à la demande, réelle alternative à la voiture individuelle.* »

Keolis

Pionnier dans le secteur des transports publics, Keolis s'associe aux décideurs publics pour faire de la mobilité partagée un atout pour les villes et leurs communautés. Reconnu à l'international comme l'opérateur numéro un des tramways et des métros automatisés, Keolis adopte une approche innovante avec tous ses partenaires et filiales (Kisio, LeCab, EFFIA, Keolis Santé et Cykleo) afin de développer de nouvelles formes de mobilité partagée et sur mesure, et renforce son cœur de métier à travers un éventail de modes de transport incluant des trains, bus, cars, trolleybus, véhicules de location privés partagés, navettes fluviales, ferries, vélos, services d'autopartage, véhicules électriques autonomes et téléphériques urbains. En France, Keolis est aujourd'hui le numéro un dans les services de transport médicaux grâce à la création de Keolis Santé en juillet 2017. Le Groupe est également le numéro deux du stationnement à travers sa filiale EFFIA.

L'entreprise est détenue à 70 % par la SNCF et à 30 % par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). Keolis emploie 63 000 personnes dans 16 pays et a enregistré un chiffre d'affaires de 5,4 milliards d'euros en 2017. Chaque année, plus de 3 milliards de voyageurs à travers le monde empruntent les services de mobilité partagée de Keolis.

**Établi historiquement en France, Keolis a développé ses activités en Allemagne, en Australie, en Belgique, au Canada, en Chine, au Danemark, en Inde, au Luxembourg, en Norvège, aux Pays-Bas, au Portugal, au Qatar, en Suède, au Royaume-Uni et aux États-Unis.*
